U.S.A. : les "gueules noires" en lutte

A l'heure où nous écrivons, nous ne savons pas si le conflit engagé depuis plusieurs mois par les mineurs de charbon américains trouvera enfin une solution (1). Nous allons dans cet article évoquer l'histoire de ce syndicalisme minier et examiner les raisons qui rendent particulièrement difficile la possibilité de trouver un compromis.

John Lewis, l'homme fort du syndicalisme ouvrier

Dès 1893, sous la conduite de **John Mitchell**, les mineurs réussissent à mettre en échec le monopole de la Compagnie de Philadelphie (charbon et acier). Refusant le syndicalisme de métier qui divise les travailleurs au sein d'une même industrie en une multitude d'organisations s'occupant chacune d'une catégorie bien précise et négligeant généralement les travailleurs non qualifiés, le leader des mineurs organise la fédération sur de nouvelles bases en **regroupant toutes les catégories professionnelles et les diverses ethnies.** « Le charbon que vous extrayez n'est pas slave, ou polonais, ou irlandais, c'est du charbon, tout simplement ! » : telle est sa formule. Immigrants non qualifiés et anglo-saxons hautement qualifiés cohabitent dès lors au sein de la même organisation.

Mitchell ayant succombé à l'attrait des honneurs officiels (2), d'autres prennent la relève ; c'est le cas de **Daniel de Léon,** syndicaliste révolutionnaire, et surtout de **Mary Jones** que les mineurs surnomment « Mother » Jones. La fédération maintient contre vents et marées la conception du syndicat rassemblant l'ensemble des travailleurs de la branche.

Après une certaine éclipse, le syndicalisme minier va relever la tête, notamment sous l'influence de **John Lewis** qui, à partir de 1920, devient président de l' « Union des travailleurs des mines » (U.M.W.) et le restera pendant 40 ans. Pour lutter contre la crise, il n'hésite pas à **se rallier à Roosevelt** et à la politique du « New Deal ». Mais, en échange de cet appui au renouveau capitaliste, il s'efforce d'obtenir **des concessions importantes du patronat** et du gouvernement : droit de s'organiser — obligation pour le patronat de négocier — respect du salaire minimal — limitation de la durée du travail...

Tout ceci n'est pas obtenu sans **luttes** très dures contre le patronat, la police, les Etats et les juges souvent achetés par le patronat. Ces luttes sont l'occasion de renforcer l'U.M.W. en rassemblant une grande partie des mineurs inorganisés et, à la veille de la guerre, cette fédération est devenue une puissance respectée, indispensable à l'économie du pays.

Exclus en 1936 de la Fédération Américaine du Travail (A.F.L.) favorable aux syndicats de métiers, les mineurs avec John Lewis vont être à l'origine, avec d'autres syndicalistes, de la **création d'une seconde confédération rivale** de la précédente et s'appuyant sur le syndicalisme d'industrie : le C.I.O. (Comité pour l'organisation industrielle).

Mais la personnalité de John Lewis, les caractéristiques du mouvement des mineurs ne permettent guère les alliances durables. Dès le début de la guerre, l'U.M.W. refuse l'union sacrée et son leader s'oppose à Roosevelt qui doit céder à la suite d'une série de grèves « sauvages » et débloquer les salaires, le charbon étant indispensable à la poursuite de l'effort de guerre. Au sein du C.I.O., ce n'est pas non plus l'idylle et l'U.M.W. abandonne l'organisation qu'elle a contribué à créer pour rejoindre l'A.F.L. en 1946. Mais, lorsqu'aura lieu la fusion entre les deux confédérations, pour constituer l'A.F.L.-C.I.O., les mineurs refuseront de s'engager et conserveront leur entière liberté. Fortement enraciné dans les Appalaches, John Lewis demeure à la tête de ses « gueules noires » jusqu'en 1960. Leader incontesté, il disparaît où moment où le charbon est relégué au rang de source d'énergie secondaire par le pétrole.

La révolte contre la « machine syndicale »

Sous **le règne de John Lewis** la « démocratie syndicale » fonctionne d'une façon assez particulière : les permanents font la loi, les présidents de district sont désignés par le sommet et la bureaucratie syndicale, coupée de la production depuis des années, n'a que des contacts épisodiques avec la base. Ceci permet l'arrivée au pouvoir en 1964 d'une personnalité fort douteuse, **Tony Boyle.** Menacé d'être évincé en 1969, il n'hésite pas à truquer les élections et par la suite à faire assassiner son « rival » qui menaçait, preuves à l'appui, de dénoncer la fraude.

Mais cette situation suscite **des remous.** Face à l'indifférence de l'U.M.W. vis-à-vis des problèmes de sécurité et de santé et suite à la catastrophe de Virginie (78 morts en 1968), se crée au sein même de la Fédération le **« Mouvement des mineurs pour la démocratie ».** Curieusement, ce mouvement s'appuie à la fois sur des mineurs de base, mais aussi sur de jeunes intellectuels issus des Universités. A la tradition anarchiste des mineurs qui ont été habitués à s'opposer par tous les moyens aux hommes de main armés par le patronat pour briser les grèves, s'allie la **réaction d'intellectuels** marqués par la guerre du Vietnam et déçus par les échecs du gauchisme. Prenant contact avec la base, ces « gamins des universités » développent leur action sur deux thèmes : la lutte contre la silicose qui frappe les mineurs dans la force de l'âge et la démocratie syndicale.

Mobilisant les énergies, ils arrivent à **évincer T. Boyle** et à faire élire à sa place **un mineur de base, A. Miller.** Celui-ci renouvelle la direction du syndicat et, aidé de son brain-trust d'intellectuels, s'efforce de restaurer une certaine démocratie. Les présidents de district sont de nouveau élus par la base — on tente de rénover les unions locales, de donner la parole aux mineurs dans les journaux syndicaux, de lutter contre le racisme et, lors du renouvellement des conventions, avant de signer avec le patronat, on demande l'avis de la base.

Mais, en fait, le système sclérose accepte mal cette intrusion démocratique. On ne passe pas du jour au lendemain d'une organisation fonctionnant sur le mode bureaucratique, dans laquelle les permanents décident seuls, à un système où c'est la base qui est appelée à intervenir de façon active. En outre, les intellectuels ayant abandonné le syndicat au bout de quelques années, A. Miller se révèle comme peu apte à impulser une telle évolution, d'où **des tensions extrêmes** entre un sommet plus ou moins velléitaire et une base qui, anarchiste par tradition, n'a pas véritablement trouvé son insertion dans ce nouveau style de démocratie syndicale.

(1) Après 110 jours de grève, les mineurs ont décidé à une faible majorité de reprendre le travail le lundi de Pâques.
(2) J.-P. Cot et J.-P. Monnier : « Les syndicats américains » Flammarion 1977, p. 41.

Les grèves « sauvages »

Déjà en novembre **1974,** une grève de 120 000 mineurs oblige le syndicat à rouvrir les négociations au lendemain même de la signature de la convention. Les affrontements sont durs avec la police : en Virginie occidentale, **la tradition libertaire** des mineurs s'oppose à l'un des **patronats miniers les plus rétrogrades.**

Et pourtant la nouvelle direction du syndicat a obtenu **des avantages** non négligeables pour ses adhérents : augmentation de 50 % des salaires en trois ans dont 14-15 % la première année — principe de l'échelle mobile. Peu favorisés jusqu'alors sur le plan des avantages sociaux, les mineurs obtiennent une augmentation importante de la contribution patronale au système d'allocations maladie et retraites, avec notamment la couverture complète contre le risque de silicose. Depuis John Lewis aucun accord n'avait permis de faire de tels progrès. En échange, il y a engagement syndical de ne pas recourir à la grève pendant la période triennale couverte par la convention.

La réaction des mineurs désirant aller au-delà s'explique à la fois par la tradition de la grève spontanée, par les multiples « griefs » accumulés contre le patronat et qui malgré les procédures prévues tardent à être réglées, mais aussi par la **nouvelle conjoncture économique.** Pendant des années, suite au recul du charbon comme source d'énergie, les mineurs ont été les parents pauvres du mouvement syndical. Dans une industrie en déclin leur pression n'était pas efficace. Suite au quadruplement du prix du pétrole, le charbon retrouve son rang et les mineurs tentent de rattraper le retard accumulé.

En dénonçant la convention signée quelques semaines plus tôt, les mineurs en grève mettent le syndicat en posture délicate : désavoué par sa base, il est accusé par le patronat de jouer double jeu et d'encourager en sous-main les grèves sauvages. La justice s'en mêle et un magistrat, après avoir enjoint aux mineurs de reprendre le travail, condamne le syndicat à 500 000 dollars d'amende, car il est tenu comme responsable de l'application de la convention collective.

En **juillet 1976,** on assiste à une nouvelle flambée de grèves sauvages. La base accuse A. Miller, président de l'U.M.W., de n'avoir pas défendu avec assez de vigueur leurs intérêts en acceptant que les conflits soient réglés par les tribunaux et non par un arbitrage sur place. Les employeurs, au lieu d'utiliser les procédures conventionnelles de règlement des conflits, s'empressent alors de s'adresser aux tribunaux et obtiennent d'un juge fédéral l'imposition d'une amende de 25 000 dollars frappant le syndicat pour chaque jour d'arrêt de travail non autorisé. Les appels à la reprise émanant de la direction de l'U.M.W. se révèlent sans effet, et par solidarité le mouvement parti de Virginie occidentale s'étend au Kentucky, au Maryland et à l'Ohio.

Il existe d'ailleurs une grève qui dure depuis cette date dans le Kentucky, à la **mine de Stearn.** Les 150 mineurs sont en grève depuis plus de dix-huit mois **pour une meilleure sécurité et de meilleurs salaires.** Les propriétaires des mines ont fait venir des gardes armés, anciens combattants de la guerre du Vietnam ; un syndicaliste et sept gardes ont été blessés par balle. Quinze membres du syndicat ont été condamnés à 6 mois de détention après **affrontement avec la police,** alors qu'ils luttaient pour se prémunir contre les « jaunes » embauchés par la compagnie. Le président de l'U.M.W., Miller, ne viendra qu'en décembre 1977 visiter ces mineurs en grève.

C'est en tenant compte de tous ces éléments qu'il faut tenter de comprendre le conflit actuel.

(3) En échange de leur engagement biennal, ils ont obtenu le maintien de l'essentiel de leurs avantages sociaux particuliers (assurances maladie et invalidité) précédemment menacés.

Le conflit actuel

En **octobre 1977,** s'engagent les **négociations** entre patronat et U.M.W. en vue du renouvellement de la convention triennale expirant fin novembre. Au départ, l'atmosphère est mauvaise : depuis 1974 le mécanisme prévu pour régler les plaintes et réclamations fonctionne aussi mal que possible ; en trois ans 5 710 cas n'ont pu être réglés par la procédure contractuelle de base, ce qui en dit long sur l'état de méfiance mutuelle, et l'on a dû recourir à l'arbitrage dont les conclusions ont été généralement rejetées par les parties. Si bien que tous ces griefs concernant des affaires souvent mineures sont remontés au niveau de l'instance la plus élevée constituée entre l'U.M.W. et le syndicat patronal, instance prévue pour les affaires exceptionnelles et qui a été noyée sous le flot de ces « griefs ».

Dès le début des négociations d'octobre, le patronat entend se prémunir contre les grèves sauvages et « absences injustifiées » qui ont représenté en 1976 17,9 % des jours ouvrables, d'où une demande d'inclusion dans la convention de clauses anti-grèves précises. Les patrons exigent de pouvoir renvoyer les meneurs et de suspendre ceux refusant de franchir les piquets de grève. Ils veulent en outre que tout gréviste soit passible d'une amende de 20 dollars par jour, au profit du Fonds de maladie de l'U.M.W.

Devant **l'impossibilité d'une entente,** les mineurs entrent en **grève fin novembre** et les négociations vont se poursuivre sous la pression de la grève. En janvier, on réussit à s'entendre sur les salaires, mais tous les autres problèmes restent posés et il faut à la fois une certaine rupture dans le front patronal et une intervention du président Carter en février pour qu'un accord soit mis au point au sommet ; il prévoit notamment qu'à l'occasion de grèves sauvages, seuls les meneurs peuvent être sanctionnés ; il contient en outre des clauses restrictives au sujet d'avantages acquis en matière de santé.

Mais, soumis à la base, **cet accord est rejeté à la majorité des deux tiers** au début du mois de mars et la grève se poursuit, mettant en péril toute la politique énergétique du président Carter.

C'est alors que celui-ci utilise la **loi Taft-Hartley,** votée au lendemain de la seconde guerre mondiale en 1946. La procédure est la suivante : une commission d'enquête nommée par le président fait un premier rapport sur le caractère « d'urgence » du conflit. **L'ordre de réquisition** est ensuite lancé par les Cours de justice à la demande de l'Attorney general (Ministre fédéral de la Justice) et, dans le même temps, la négociation doit reprendre, sous la direction de médiateurs fédéraux. Pendant 80 jours, la grève est ainsi suspendue. Et, au bout de ce temps, les mineurs ont à se prononcer sur les dernières propositions patronales. Si elles sont refusées, la grève peut reprendre.

Mais, à de rares exceptions près, les mineurs refusent de répondre aux injonctions judiciaires de reprise du travail en vertu de la loi Taft-Hartley : c'est un échec pour le président Carter. Toutefois un nouvel accord intervient le 15 mars entre les négociateurs syndicaux et patronaux, et on ignore pour l'instant quel sort lui réservera la base (3).

En attendant, **des mines continuent à produire** car l'U.M.W., en perte de vitesse, ne regroupe que 52 % des mineurs et n'a pas réussi à s'implanter dans les grandes mines à ciel ouvert de l'Ouest du pays. En outre, on note une accélération des importations et des transports de charbon d'une région à l'autre.

Michel BRANCIARD.

23 mars 1978.